Émeutes communautaires dans l’Oise : dix hommes âgés de 19 à 28 ans condamnés à des peines avec sursis ou bracelet électronique

04/07/2023 à 0h42



Dix hommes, âgés de 19 à 28 ans, ont été condamnés lundi en comparution immédiate à des peines allant du sursis à la prison ferme sous bracelet électronique par le tribunal de Senlis pour avoir participé aux émeutes de ces derniers jours.

Le parquet avait requis des peines fermes sous bracelet électronique pour plusieurs des prévenus, dont certains ont tiré des mortiers d’artifice, d’autres pillé des commerces ou encore incendié un véhicule. Un stage de citoyenneté a systématiquement été prononcé.

Deux individus ayant un casier judiciaire, jugés coupables d’avoir pillé une épicerie et trois bars tabac à Creil, ont été condamnés à 9 et 10 mois de peine à effectuer sous bracelet électronique.

Pour les mêmes faits, deux autres prévenus sans casier ont été condamnés à 6 et 9 mois avec sursis. L’un des commerces avait vu sa façade éventrée à coup de tractopelle.

> *“Me retrouver en prison a été un vrai choc”, a expliqué un étudiant en licence, inconnu de la police, qui avait participé au pillage.*

“C’était pour s’amuser”

[…]

BFM TV